



Coat - Méal

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann LE LOUARN, Maire.

Date de convocation : 7 avril 2014.

Présents : l'ensemble du Conseil Municipal, à l'exception de Christian LE NEVE, excusé (Yann DERRIEN présent à partir de 19 h 00 au moment de la délibération fixant les indemnités des Maire et Adjoints, et Annie LE GUEN présente à 20 h 00 après le vote de toutes les délibérations).

Secrétaire de séance : Elodie LAMBERT.

ORDRE DU JOUR :

- Formation des commissions
- Désignation des délégués auprès des organismes intercommunaux
- Election des membres du CCAS
- Délégations au Maire
- Indemnités de fonction des Maire et Adjoints
- Formation des élus
- Participation des communes extérieures aux charges de fonctionnement de l'école
- Recrutement d'agents non titulaires
- Admission en non-valeur
- Avenant à la convention avec le SDEF
- Questions diverses.



Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Formation des commissions

Monsieur le Maire expose qu'en amont du Conseil municipal, ou pour aider l'autorité territoriale dans ses décisions, interviennent plusieurs Commissions municipales dans lesquelles se prépare le véritable travail de fond, d'élaboration et de réflexion des élus.

Les commissions formulent des avis consultatifs destinés à permettre au Conseil municipal, seul décisionnaire, de délibérer. Elles permettent d'associer tous les élus à la vie communale.

Les séances des commissions municipales ne sont en principe pas publiques puisqu'il s'agit d'élaborer des travaux préparatoires. Toutefois, si la Commission l'estime nécessaire, des membres extérieurs pourront être invités afin d'émettre un avis éclairé.

Le Conseil Municipal décide de la création de 6 commissions :

La Commission Finances :

Elle a pour compétences : Préparation et élaboration des documents financiers de la Commune et des budgets annexes des services d'eau et d'assainissement (Budgets primitifs, décisions modificatives, comptes administratifs) ó Examen des demandes de subventions des associations ó Gestion de la dette et des emprunts ó í

Ses membres seront : Monique JESTIN, Christian LE NEVE, Matthieu GOACHET, Danielle ROUE, Yann DERRIEN et Annie LE GUEN.

Commission Urbanisme :

Elle a pour compétences : La poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, l'instruction des demandes liées au droit des sols qui méritent un avis avant instruction.

Ses membres seront : Monique JESTIN, Matthieu GOACHET, Fabien GUYOMARD, Michel REPECAUD, Danielle ROUE, Christian LE NEVE et Annie LE GUEN.

Commission des Travaux - Environnement :

Elle a pour compétences : Programmation et suivi des travaux afférents à la création et à l'entretien des bâtiments communaux - Programmation et suivi des travaux d'entretien des routes communales - Réflexion et la programmation des mesures de sécurité sur le territoire de la commune (sécurité routière, biens dégradés présentant un danger pour les personnes et autres biens, etc) - Numérotation et dénomination des voies - Entretien des zones sensibles de la commune (captage, lagunes), des espaces verts

Michel REPECAUD en sera Vice-président, en tant qu'Adjoint chargé de ces thématiques, et ses membres seront : Christian LE NEVE, Nathalie MITH, Fabien GUYOMARD, Matthieu GOACHET et Danielle ROUE.

Commission des Affaires scolaires et de l'Enfance et de la Jeunesse :

Elle a pour compétences : La mise en œuvre d'actions pour la jeunesse et la petite enfance, dans le cadre notamment du Contrat Enfance Jeunesse - La mise en place des nouveaux rythmes scolaires - Les relations avec l'école communale.

Martial CLAVIER en sera Vice-président en sa qualité d'Adjoint dans ces domaines et ses membres seront : Nathalie MITH, Elodie LAMBERT, Karine LE ROUX et Denis JAOUEN.

Commission Communication et animation et cadre de vie :

Elle a pour compétences : Réflexions sur les actions à mettre en œuvre pour dynamiser la vie locale - Organisation des manifestations festives communales ou intercommunales - Relations avec les associations locales - Embellissement de la commune

Danielle ROUE, en tant qu'Adjointe, en sera Vice-présidente et ses membres seront : Annick LE GUEN, Karine LE ROUX, Martial CLAVIER, Denis JAOUEN, Nathalie MITH, Yann DERRIEN et Annie LE GUEN.

Commission des achats :

Elle a pour compétences : L'étude des propositions d'achat lorsque les montants sont inférieurs aux seuils rendant une procédure d'appel d'offres ouvert nécessaire (dans ce cas c'est la commission d'appel d'offres qui est compétente). Elle constitue une aide à la décision pour le Maire.

Monsieur le Maire en sera Président et ses membres seront : Michel REPECAUD, Elodie LAMBERT, Matthieu GOACHET, Christian LE NEVE, Fabien GUYOMARD et Karine LE ROUX.

Commission d'appel d'offres :

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret.

Sont élus membres titulaires : Michel REPECAUD, Elodie LAMBERT et Matthieu GOACHET.

Sont élus membres suppléants : Christian LE NEVE, Fabien GUYOMARD et Karine LE ROUX

Désignation des délégués auprès des organismes intercommunaux

Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère :

Après un vote à bulletin secret, Christian LE NEVE et Michel REPECAUD sont élus membres titulaires et Fabien GUYOMARD et Matthieu GOACHET sont élus membres suppléants.

Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon :

Après un vote à bulletin secret, Yann LE LOUARN est élu délégué titulaire et Michel REPECAUD, délégué suppléant.

Comité National d'Action Sociale :

C'est Annick LE GUEN qui devient déléguée élue de la commune.

Délégué Sécurité Routière :

Yann LE LOUARN remplira cette fonction.

Correspondant Défense :

Annick LE GUEN est désignée pour assurer la mission.

Comité de Jumelage Bourg-Blanc / Coat-Méal :

Deux délégués sont nommés : Martial CLAVIER et Danielle ROUE.

Détermination du nombre de membres du CCAS et élection

Monsieur le maire expose que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Par un vote à bulletin secret, sont ensuite élus : Annick LE GUEN, Monique JESTIN, Nathalie MITH et Denis JAOUEN.

Délégations au Maire

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, par vote à main levée, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° De procéder, dans la limite d'un montant annuel de 500 000 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret et s'élevant actuellement à 207 000 € HT ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

7° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions) ;

8° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;

9° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Indemnités de fonction des Maire et Adjoint

A l'unanimité (une abstention), le conseil décide d'attribuer à compter du 30 mars 2014 les indemnités de fonctions suivantes au Maire et aux Adjoint titulaires de délégations :

Maire : 37 % de l'indice brut 1015 (maximum autorisé : 43 %)

1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e adjoints : 12 % de l'indice brut 1015 (maximum autorisé : 16.5 %)

Formation des élus

Le Conseil organise la prise en charge des dépenses de formation des élus pour la durée du mandat. Une enveloppe égale à 10 % du montant des indemnités des élus sera inscrite annuellement au budget.

Participation des communes extérieures aux charges de fonctionnement de l'école

Pour l'année 2014/2015, une participation de 593.56 € par élève sera demandée aux communes extérieures où sont domiciliés des enfants scolarisés à l'école de Coat-Méal. Cette participation sera divisée par deux pour les élèves habitant à moins de 2 km de l'école de Coat-Méal.

Recrutement d'agents non titulaires

Monsieur le Maire est autorisé, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles et à déterminer leur niveau de rémunération.

Admission en non-valeur

Monsieur le Trésorier Municipal présente une créance irrécouvrable, sur le budget du service annexe de l'eau, malgré toutes les démarches engagées. Le Conseil Municipal décide d'inscrire en non-valeur une somme de 289.18 €.

Avenant à la convention avec le SDEF

Le Maire est autorisé à signer un avenant à la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation des travaux d'effacement des réseaux rue de l'Airoise. La participation financière de la commune diminue de 3 704.27 €.

Questions diverses

Déplacement d'un compteur d'eau

La somme de 72.49 € correspondant au coût d'achat d'un citerneau sera déduite de la facture de 150 € due par M. Quellec et Mme Le Sech pour le déplacement de leur compteur d'eau. Cette dépense a été avancée par les propriétaires alors qu'elle relevait de la prestation due par la commune.

Course Ar Redadeg

Karine LE ROUX représentera la municipalité lors du passage de la course AR REDADEG dans la commune, le vendredi 30 mai à 13 h 00. Elle courra 1 Km, une subvention de 100 € correspondant à l'achat d'un kilomètre de course effectué par un élu ayant été votée le 27 janvier

Animations de Pâques

Une chasse aux œufs aura lieu au terrain des sports le dimanche de Pâques. La commission « communication et animation et cadre de vie » gèrera l'opération. Elle réfléchira prochainement aussi à l'organisation d'une Fête de la Musique, programmée le 21 juin.

Prochaines réunions

Commission « communication et animation et cadre de vie » : jeudi 17 avril à 20 H 00

Commission « affaires scolaires et enfance et jeunesse » : mardi 13 mai à 20 H 00

Il est convenu que les convocations aux réunions de commission se fassent uniquement par mail, les convocations au conseil municipal continuant d'être envoyées par courrier postal. Le document préparatoire des réunions de conseil sera transmis par mail aux conseillers avant la réunion.

Festival Paroles en Wrac'h

La représentation à Coat-Méal aura lieu le samedi 26 avril à 20 H 30 : départ de la balade contée au jardin public de Castel Huel puis direction le jardin de M. et Mme REPECAUD au manoir de Castel Huel.

Rythmes scolaires

Martial CLAVIER fait le rapport de la réunion qui s'est tenue à Bourg-Blanc avec des représentants des deux municipalités, les directrices d'école, le DDEN et des représentants des parents d'élèves. La nouvelle municipalité de Bourg-Blanc a décidé de retravailler sur le projet au niveau du mercredi ou du samedi. Par contre, le déroulement des journées et des activités pédagogiques n'est pas remis en cause.

Visite des bâtiments communaux

Les conseillers sont invités à une visite des bâtiments et ouvrages communaux le samedi 26 avril à 14 H 00. Rendez-vous à la mairie.